

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté-Égalité-Fraternité

328/20

EC/TC

COMMUNE DE GUERLESQUIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance publique du 27 mai 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-sept mai à dix-huit heures, le conseil municipal de GUERLESQUIN, légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances,

Présents : Éric CLOAREC, Chantal COLLÉOU, Christiane DUGAY, Aurélien FERRAND, Sonia FLOCH, Annick LE GALL, Éric LE SCANFF, Rémy LE MEUR, Cyrielle MOY, Françoise NORMAND, Hervé TILLY, Édouard TROLES, Paul UGUEN.

Pouvoir : Jean-Hervé GOARNISSON à Éric CLOAREC

Absente : Laurence LE ROY-TASSEL

Secrétaire de séance : Cyrielle MOY

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 mai 2025

Objet : « Maison Kernec » : Détermination du prix de vente

La commune est en cours d'achat auprès de l'EPF de Bretagne de la « Maison Kernec » sise 2 Place du Martray, bien qu'elle souhaite revendre dès la finalisation de l'acte notarié.

Aussi, Monsieur Le Maire propose au conseil municipal de déterminer dès à présent le prix de vente du bien cadastré AB 382 (maison d'habitation de 96 m²), AB 381 (garage de 17 m²) et AB 383 (partie garage uniquement).

Monsieur Le Maire propose un prix de vente de 54 000 € net vendeur, frais notariés et de commission à la charge de l'acquéreur.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Détermine le prix de vente de la « Maison Kernec » à 54 000 € net vendeur, les frais notariés et de commission étant à la charge de l'acquéreur.
- Autorise Monsieur Le Maire à procéder à la vente du bien dès le rachat acté auprès de l'EPF de Bretagne.
- Autorise Monsieur Le Maire à signer l'ensemble des documents à intervenir.

Pour extrait conforme,



Le Maire,

Éric CLOAREC

La secrétaire de séance,

Cyrielle MOY